

Fonctionnement EPS

Règlement :

Entrées et sorties du gymnase : par le couloir du fond du gymnase **dans le calme** (site Laroche) Passage par le local matériel en fin de cours (ou toutes autres portes) **INTERDIT**.

Passage aux vestiaires dans le calme, dans la limite de 5' : les goûters et les chewing-gums sont **INTERDITS**.

Tenue de sport réglementaire **OBLIGATOIRE**.

Gourde et bouteille d'eau **recommandée**.

Cheveux longs : attachés. Bijoux et montres : **aux vestiaires**

Echelle de sanctions pour non respect du règlement :

Tenues : **observation** sur pronote

Si les élèves sont trop longs dans les vestiaires : **Retard de 5' sur pronote**

Pour tous les manquements au règlement (tenue, nourriture dans le gymnase, comportement / amusement) : trois croix = **une heure de retenue posée par le professeur**.

Inaptitudes (dispenses) : incapacité totale ou partielle nécessitant l'adaptation du cours d'EPS :

OBLIGATOIRE :

- Un certificat médical explicitant ce que ne peut pas effectuer l'élève (à transmettre à la vie scolaire et au professeur d'EPS).
- Présence en cours afin de travailler sur d'autres compétences.

En cas de délai court et d'impossibilité de consulter un médecin, un message de la famille pourra **exceptionnellement** être accepté par l'enseignant.

Inaptitude de longue durée (plus de 3 mois) : en accord avec le professeur d'EPS et la direction, une dispense de cours administrative (absence en cours) pourra être proposée.

Déplacements :

Les déplacements hors des murs de l'établissement (vers les différentes installations sportives) doivent se faire dans le respect du code de la route, en rang, dans le calme et au rythme du groupe, sous la conduite du professeur.

Nos missions :

Nous attendons des élèves, qu'ils se placent dans une dynamique sportive avec toutes les valeurs qui entourent la discipline : **fairplay, entraide, respect du matériel, respect des autres, hygiène et sécurité...**

Pour information complémentaire, nous avons pour objectif général de conduire nos élèves vers une pratique sportive autonome. Nous développerons grâce au support de nos APSA (activités physiques sportives et artistiques) différentes compétences sportives, méthodologiques et sociales.

« Les contacts physiques entre l'enseignant et les élèves peuvent s'imposer du fait de la nature même des activités pratiquées et de l'intervention pédagogique. Ces gestes professionnels renvoient à des exigences sécuritaires indispensables. Ils renvoient aussi à des actions à finalités pédagogiques comme les aides, les démonstrations en lien avec la recherche de l'efficacité et de la qualité des apprentissages »

« L'enseignant est responsable de ses élèves en tout lieu et à tout moment du cours, de la prise en charge à la libération du cours. En cela il doit être en mesure d'entrer dans un vestiaire en cas de problème ou de non respect du règlement intérieur, pour assurer la sécurité et la discipline dans les vestiaires avant ou après le cours d'EPS, les enseignants d'EPS peuvent intervenir en y entrant après s'être annoncés. Les élèves ayant contrevenu aux consignes préalablement données pourront être sanctionnés. »

GUIDE DES GESTES PROFESSIONNELS IA-IPR EPS académie de Bordeaux 2024-2025

L'équipe des enseignants d'EPS

